



Meyer Loetscher Anne, Zurich Simon

Commission santé au Grand Conseil

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 24.11.23

Transmission au CE : *27.11.23

Dépôt et développement

La politique de la santé est un enjeu majeur pour le Canton de Fribourg, comme le montre le programme gouvernemental 2022-2026. Les principales préoccupations de la population portent également sur des questions auxquelles la politique de la santé doit répondre : l'augmentation des primes maladie, l'organisation hospitalière, le renforcement de la médecine de premier recours ou l'amélioration des conditions de travail du personnel infirmier. Ce sont autant de thèmes qui préoccupent les Fribourgeoises et les Fribourgeois et qui sont déjà ou seront prochainement au programme du Grand Conseil.

Afin d'assurer un traitement cohérent et un suivi optimal de ces dossiers majeurs, la création d'une commission permanente de la santé est nécessaire. Une telle commission permettrait une meilleure gestion conjointe de ces dossiers entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, comme on a pu le voir avec la mise en place d'une commission consultative ad hoc pour l'élaboration du contre-projet sur les urgences.

La modification de la loi sur la santé doit permettre de préciser le rôle et les compétences de cette commission dans l'organisation du système de santé fribourgeois.

Nous proposons donc, par le biais de cette motion, de modifier la loi sur le Grand Conseil et la loi sur la santé afin d'instaurer une commission permanente de la santé du Grand Conseil.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).